

Interpellation

Concept des espaces publics

Suite au déplacement des terrains de sport de la Champagne au Champs-de-Boujean, l'auteur souhaite être éclairé sur les points suivants concernant le Concept des espaces publics évoqué dans la réponse à la motion urgente 20090242 :

- 1) Quelle est la stratégie de la Ville en matière d'espaces publics ?
- 2) Quels groupes d'intérêts sont pris en compte dans l'élaboration du Concept des espaces publics. Quelle méthode la Ville utilise-t-elle pour connaître les besoins de la population ?
- 3) La question des loisirs en plein air et de la pratique de sport dans tous les quartiers (par des privés, des sociétés ou des écoles) fait-elle partie du Concept des espaces publics ?
- 4) L'aménagement de terrains permettant la pratique de sport est-elle prévu dans tous les quartiers.
- 5) Existe-t-il des espaces (friches, etc.) destinés à être aménagés en espaces d'activités en plein air ?

La Ville a tendance à déplacer les terrains de football en périphérie. Par là, elle supprime pour les habitants du centre (les jeunes, les enfants, les sportifs, etc) l'opportunité de pratiquer du sport dans un environnement immédiat. Il est illusoire de penser qu'un enfant du centre-ville prendra sa trottinette pour aller se défouler aux Champs-de-Boujean. Ainsi, tous les quartiers devraient être équipés de terrains de football et de plus petites surfaces vertes adaptés aux loisirs en plein air. Ces infrastructures vertes sont également des lieux de rencontres importants pour la jeunesse.

Il est important que les habitants des quartiers et tous les utilisateurs potentiels de lieux publics puissent participer à leur aménagement dès la conceptualisation.

La disparition des terrains de la Champagne ne doit pas servir d'exemple, au contraire...

Bienne, le 21 octobre 2009

Pablo Donzé, Fraction les Verts Bienne